

République Française
Département de l'Yonne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BELLECHAUME

Afférents au Conseil Municipal
En exercice : 11
Présents : 09
Pouvoirs : 01
Absents : 02

Séance du 24 juin 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DELAGNEAU, Maire de BELLECHAUME.

- ✚ Présents : Jean-Luc DELAGNEAU, Martine DELMOTTE, Hervé PIGEON, Didier GOUDROT, Jean FAVOT, Sylvie RÉMOND, Christophe COUARD, Pierre BOUROTTE, Sylvette FLÉTY
- ✚ Secrétaire de séance : Sylvie REMOND

N° 24062024/16

RECONDUCTION DE LA CONVENTION SATESE

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de renouveler la convention de la Mission d'Assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif qui arrive à son terme en juillet 2024.

Celle-ci est à renouveler pour une durée de quatre ans.

Il donne lecture de ladite convention.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

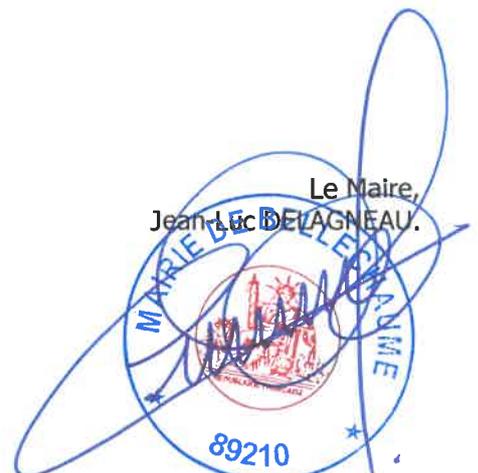
DÉCIDE de renouveler la convention

PRÉCISE que suite à la prise de compétence au 1^{er} janvier 2025 par la communauté de communes, la commune de Bellechaume ne s'engage que jusqu'à cette date.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document en relation avec ce dossier.

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-Luc DELAGNEAU.



République Française
Département de l'Yonne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BELLECHAUME

Afférents au Conseil Municipal
En exercice : 11
Présents : 09
Pouvoirs : 01
Absent : 02

Séance du 24 juin 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DELAGNEAU, Maire de BELLECHAUME.

- ✚ Présents : Jean-Luc DELAGNEAU, Martine DELMOTTE, Hervé PIGEON, Didier GOUDROT, Jean FAVOT, Sylvie RÉMOND, Christophe COUARD, Pierre BOUROTTE, Sylvette FLÉTY
- ✚ Secrétaire de séance : Sylvie REMOND

N° 24062024/17
ADMISSION EN NON-VALEUR

Sur proposition de M. le Trésorier et décompte en date du 21 mai 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes (Budget eau et assainissement)

2021 R-1-133-1	0,60 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
----------------	--------	---

Article 2 : DIT que le montant total des titres s'élève à 0,60 €

Article 3 : ADMET une non-valeur pour un montant total de 0,60 €

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-Luc DELAGNEAU

